

Commune de **DOURIEZ**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

DCM 2025-05/01

CANTON

Auxi le Château

SEANCE

Ordinaire

L'an 2025 le 17 décembre à 18 heures 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr PAILLART Karl.

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2025

Secrétaire de séance : LEGRAND Marie-Christine.

Présents : Mr PAILLART Karl, Mme BAGIEU Maria-Pierre, Mr FREMIOT Albert, Mr BRIAND Henri Mr DESOOMER Jean-Jacques, Mme MALDELAR Valérie, LEGRAND Marie Christine.

Absente excusée : Mme GRADEL Dominique.

Absentes non excusées : Mme DEGORTER Bernadette, Mme COCHON Fabienne

Objet ouverture de crédits d'investissement poursuite sur l'année 2026 des opérations de 2025

Monsieur le Maire expose :

1°) que jusqu'à l'adoption du budget de l'année suivante, le Conseil Municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite de ceux afférents au remboursement de la dette.

2°) que cette autorisation doit toutefois préciser le montant et l'affectation des crédits.

3°) qu'à ce jour, la poursuite des acquisitions et travaux d'investissement engagés en 2025 implique l'application de ce dispositif dans la limite de 44 651.61 € décomposé comme suit :

Compte 2131 : 25000€, compte 2135 : 2500.00€, compte 2152 : 951.90€ ; compte 231 : 16 199.71 soit un total de 44 651.61€.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu le budget primitif adopté le 02/04/2025,

Vu la décision modificative n°,

Le conseil municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité des présents et représentés,

1°) d'autoriser le maire, en attente du vote du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus décrites dans la limite de 44 651.71€

2°) d'adresser ampliation de la présente délibération à monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur Mer et à monsieur le Trésorier d'Ecures.

Au registre sont les signatures.

Fait à Douriez
Le 8 janvier 2026
Le Maire
PAILLART Karl

Certifié exécutoire par publication le 8 janvier 2026
Et transmission au contrôle de légalité le 08/01/2026